



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUN 2022 DELIBERATION N° 2022-039

### **Objet :** **Actualisation du tableau des effectifs**

Rapporteur : M. le Maire

Commission plénière :  
20 juin 2022

Comité technique :  
20 juin 2022

Date de convocation :  
22 juin 2022

Pièce(s) jointe(s) :  
Tableau des effectifs

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	16
Votants	24

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

3 0 / 0 6 / 2 0 2 2

Publiée le :

0 5 / 0 7 / 2 0 2 2

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 28 juin 2022 à 19h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUETARD ; F. DA SILVA ; H. DAVY ; S. JAUBERTY ; H. KERIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKETH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE.

Absents représentés : D. DJENAI DI donne pouvoir à H. KERIVEL ; I. DOGBO donne pouvoir à G. FRAYSSE ; B. ESTREMANHO donne pouvoir à F. DA SILVA ; C. ESTREMANHO donne pouvoir à C. BOUETARD ; A. FICHE donne pouvoir à P. WITTERKETH ; P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à I. LAFAYE ; E. ZUCCHINI donne pouvoir à S. JAUBERTY ; J-P. RICAUD donne pouvoir à C. CRUEIZE.

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) : S. BIBARD ; A. ELMESBAHI ; M. JARDAT.

Secrétaire de séance : C. MARTIN

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**VU** l'avis favorable du comité technique du 20 juin 2022,

**VU** l'avis de la commission plénière du 20 juin 2022,

**VU** la délibération n°2022-008 du 9 mars 2022 modifiant le tableau des effectifs,

**CONSIDÉRANT** qu'au 9 mars 2022, le tableau des postes et effectifs faisait apparaître un total de 105 postes,

**CONSIDÉRANT** qu'une actualisation du tableau des effectifs s'avère nécessaire pour tenir compte des besoins des services publics,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à des ajustements liés à des vacances de postes, remplacement ou à l'évolution de certaines missions,

**CONSIDÉRANT** que les emplois en question s'ils ne sont pas pourvus par un fonctionnaire, peuvent être occupés par un agent contractuel en application de l'article 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**CONSIDÉRANT** que la rémunération correspond à la grille afférente aux grades,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**DÉCIDE :**

La **suppression** des postes suivants :

Filière Technique :

- 2 ingénieurs
- 1 agent de maîtrise principal
- 1 technicien principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- 4 adjoints technique
- 1 adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe

Filière Animation :

- 9 adjoints d'animation

Filière Administrative :

- 2 adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 adjoint administratif

Filière Médico-social :

- 1 éducateur de jeunes enfants
- 1 psychologue
- 1 auxiliaire de puériculture de classe normal
- 1 ASEM principal de 2<sup>ème</sup> classe

La **création** des postes suivants :

Filière Technique :

- 2 agents de maîtrise pour le poste de responsable des offices/ASEM et responsable Entretien
- 1 adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe pour le poste agent Espace Verts / Voirie

Filière Animation :

- 2 adjoints d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe pour le poste d'agent d'animation

Filière Administrative :

- 3 rédacteurs pour les postes de comptable, directeur ALSH/Enfance et responsable Affaires Générales/Etat-civil
- 1 rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe pour le poste de responsable pôle citoyen

Filière Médico-social :

- 1 éducateur de jeune enfant de classe exceptionnel

**ARRETE** le nombre de postes ouverts figurant désormais au tableau des effectifs permanents à 90 postes.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, chapitre 012.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Villiers-sur-Orge, le 28 juin 2022

